

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er décembre 2015**

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 13

Procurations de vote : 5

Convocation faite et affichée le : 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le mardi décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

Fabienne BARBEY, Jean-François CLAUDE, Yolande JORE, Annie KERAUDREN, Gilbert LARSONNEUR, Philippe LE BORGNE, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE, Gilbert PELLETIER, Daniel SIMON, Thierry HELIE.

### **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Adèle AUBAUD donne pouvoir à Fabienne BARBEY, Gilles AUGER donne pouvoir à Jean LEPETIT, Gilbert DOUCET donne pouvoir à Gilbert LARSONNEUR, Christelle FOLLIOUOT donne pouvoir à Gilbert PELLETIER, Annie MOTTIER donne pouvoir à Viviane LETERRIER.

### **ABSENT EXCUSÉ :**

Paul LECERF.

### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Thierry HELIE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2015**

*Monsieur Gilbert Larsonneur pense que, à la page 88, concernant les représentants socioprofessionnels de la commune dans le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, les noms*

**5) Chambre régionale des comptes – Rapport d'observations définitives - Exercices 2011 et suivants**

*Monsieur Thierry Hélié précise que les représentants de la mairie ont reçu des fonctionnaires de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui semblaient n'avoir jamais audité une petite commune. Tous les documents et accès leur ont été facilités, Monsieur Jean-François Claude leur a fait visiter la commune.*

*Monsieur le Maire souligne que ce contrôle a eu lieu du fait d'écritures importantes avec le port lors de sa reprise par le conseil général. Il ajoute que la commune a une situation tendue car elle subit une baisse de dotations importante.*

*Monsieur Thierry Hélié rappelle que les remarques de la CRC avaient été exprimées et écrites dans le bulletin communal de l'été 2015, bulletin qui a été donné à la CRC. De même tous les ans,*

*Monsieur Fauvin, inspecteur des Finances Publiques, explique et commente objectivement les résultats au conseil municipal.*

*Puis Monsieur Thierry Hélié lit la synthèse de la CRC.*

*Monsieur le Maire explique que la CRC souhaite surtout de la prospective, notamment une comptabilité d'engagement : celle-ci vient d'ailleurs d'être mise en place au sein de la mairie; et que la CRC fait un constat brut, remarque les problèmes, mais ne donne pas de solution, ni ne se met dans la logique de services à la population, et ne tient pas compte du fait politique.*

*Monsieur Guy Lepetit pense que ce rapport est dur.*

*Monsieur Gilbert Larsonneur pense que la situation financière de la commune est critique et qu'il y a eu un dérapage qu'il dit avoir signalé dès 2010. Il pense que la commune doit réduire ses charges de fonctionnement. Pour lui, le fait de ne pas avoir fusionné avec nos voisins est une faute de gestion importante. D'ailleurs, le Maire de Quettehou aurait dit, selon Monsieur Gilbert Larsonneur (qui tient à ce que cela soit indiqué dans le compte-rendu), que le Maire de Saint-Vaast-la-Hougue voulait absolument conserver la gouvernance de la commune nouvelle et que c'est la raison qui a fait échouer les négociations.*

*Monsieur le Maire s'inscrit en faux contre ces propos qu'il n'a jamais tenus. Il rappelle qu'en début d'été, il a pris l'initiative d'organiser une rencontre conjointe avec les représentants des communes de Quettehou et de Réville, et leur a présenté ses réflexions (exemple : siège de la future commune dans le bâtiment de la communauté de communes, devenu libre après sa fusion,...) Il réexplique que ses communes voisines ne souhaitaient pas fusionner avec Saint-Vaast. Monsieur Thierry Hélié, qui a assisté Monsieur le Maire, dans une des réunions, confirme les déclarations de celui-ci.*

*Monsieur Thierry Hélié souligne que seuls deux gros investissements ont été financés par emprunt depuis 2010, la RD1 (route St-Vaast-Quettehou), et les réseaux d'eaux pluviales du secteur rue Varette, ces derniers étant une demande pressante de l'Etat, en fin de mandat et non prévu dans le programme électoral.*

*À la remarque de Monsieur Gilbert Larsonneur qui dit que ces investissements sont improductifs, et qu'il les aurait différé ou non fait ; et que lui lors du premier mandat a réalisé des investissements avec des subventions (médiathèque,...), même si, au final, l'endettement était lourd. Monsieur Thierry Hélié lui répond que la réalisation de la RD1 lui paraît un investissement productif et, que pour le secteur Rue Varette, il s'agissait de protéger tout le bassin de production ostréicole en évitant sa fermeture.*

*Il ajoute que les problèmes viennent aussi de certains dossiers qui ne sont toujours pas soldés, comme la Shéma fait en 2008 et que l'on doit porter aujourd'hui à raison de 60 000 € par an, alors qu'elle a été présentée par Monsieur Larsonneur comme ne devant rien coûter à la commune. En outre, la fin du SPIC du port pèse également sur les finances de la commune, cela étant souligné dans le rapport de la Cour des Comptes, par le déficit de 600 000 € qu'il faut absorber sur plusieurs années, selon les demandes des Finances Publiques.*

*Monsieur Gilbert Larsonneur remarque que la CRC émet un avis sur une possibilité de traitement comptable différent, il lui est répondu que les traitements et les données comptables ont été réalisés selon les prescriptions de l'administration des Finances Publiques, et n'ont pas été un choix de la commune, si ce n'est d'absorber le déficit du port en une ou plusieurs années.*

*Il faut ajouter à cela des dépenses de fonctionnement non maîtrisables, les charges de personnel par exemple.*

*Monsieur Gilbert Larsonneur explique qu'il est inquiet pour le futur, mais que selon lui, une augmentation d'impôts n'est pas la bonne solution, et indique que la seule solution est une baisse minimale de 10% des charges de la commune.*

*Monsieur le Maire fait observer que la hausse d'impôts est pourtant la solution choisie par plus de 80 % des communes touchées par des baisses de dotations majeures, communes toutes tendances politiques confondues.*

*Monsieur Thierry Hélie rappelle de nouveau que tout était déjà connu par le dossier du bulletin communal de juillet 2015. Il ajoute qu'il a transmis à la CRC son avis sur la violence faite aux électeurs et aux élus, convoqués en mars 2014 sur un programme construit sur des données financières de mars 2014, violence illustrée par la baisse énorme des dotations de l'État décidée par l'Etat en décembre 2014, ce qui à son avis n'incite pas les électeurs à se déplacer.*

*Un débat s'instaure sur la fiscalité des communes "importantes" qui offrent des services au-delà de ses habitants, fiscalité qui peut rebuter les voisins plus petits mais dont les habitants sont heureux des services et commerces dans les communes « importantes » sans participer au financement.*

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18 ;  
Vu la notification du 13 novembre 2015, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue arrêté au 1er octobre 2015 ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes du 13 novembre 2015 ;

Considérant, qu'en application de l'article R.243-5 du code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable à l'assemblée délibérante dès la première réunion de et qu'il doit donner lieu à un débat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Saint-Vaast-la-Hougue arrêté par la Chambre régionale des comptes Basse-Normandie – Haute Normandie pour les exercices 2011 et suivants.